



Pour le Président
et par délégation
Directrice Générale
des Services

Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 05/03/2026

ID : 027-242700276-20260302-B02032026_05-DE



B-02-03-2026/05

Département
EURE
Arrondissement
EVREUX
Canton
CONCHES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU BUREAU DU 02 MARS 2026

Nombre de délégués en exercice :	15
Nombre de présents :	14
Nombre de votants :	14
Date de Convocation :	23/02/2026

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Deux Mars, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président

Madame Danielle JEANNE, Vice-Présidente,

Messieurs Marcel SAPOWICZ, Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Jean-Claude DUFOSSEY, Olivier RIOULT, Hubert LAMY, Vice-Présidents,

Messieurs Christophe CAPELLE, Denis CAVELIER, Christophe DUFLOT, Jacques FAUVEL, Jacques HAPDEY, Membres du Bureau

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSEE

Madame Laurence CLERET

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

Objet : CONVENTION AVEC LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Pays de Conches a instauré un partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de l'Eure qui assure des permanences au sein de l'Espace France Services à Conches.



En 2025, les principaux sujets traités ont porté sur :

- ☞ La gestion de la séparation de la séparation pour tous les couples,
- ☞ L'autorité parentale et l'intérêt supérieur de l'enfant
- ☞ Les enjeux patrimoniaux et financiers de la rupture,
- ☞ Les questions relatives à la filiation et l'Etat-Civil,
- ☞ Les questions relatives au placement des enfants par le Juge des enfants
- ☞ Les situations de violences intrafamiliales

Sur l'année, 26 personnes ont bénéficié d'un entretien individuel sur la permanence de Conches dont 6 victimes de violences. En dehors de ces permanences, 46 personnes du territoire communautaire ont bénéficié d'informations.

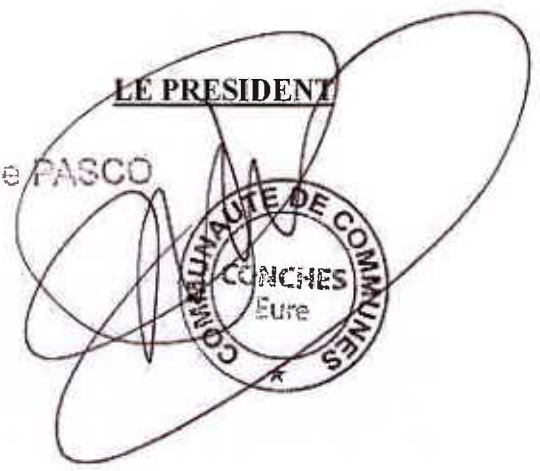
Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **Décident** de reconduire le partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2026, pour un coût annuel à la charge de la Collectivité de 2 700,00 €, pour 11 permanences juridiques de ½ journée.

☞ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer la convention considérée ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

*AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

Conches, le 3 Mars Deux Mil Vingt-Six

LE PRÉSIDENT
Jérôme PASCO





Pour le Président
et par délégation

Directrice Générale
des Services

Marie-Odile GESLIN



Entre :

Monsieur Jérôme PASCO, Président, représentant la Communauté de Communes du Pays de Conches

Et :

Madame Déborah HENRY, Directrice, représentant le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Eure.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Une permanence est mise en place **une demi-journée par mois (le 2^{ème} lundi après-midi de chaque mois)** afin de répondre aux questions d'ordre juridique, principalement dans les domaines du Droit de la famille et des violences conjugales. Ces entretiens sont confidentiels et gratuits pour les personnes accueillies. La permanence est assurée par un-e juriste du C.I.D.F.F de l'Eure, titulaire au minimum d'une maîtrise en Droit.

Le lieu d'accueil prévu est situé dans les locaux de la Maison France service – 32 place Carnot 27190 Conches en Ouche

Article 2 :

La présente convention est conclue pour la période **du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026**.

Article 3 :

Le coût total de cette permanence annuelle est de 3276.39 €, 576.39 € sont pris en charge par le service d'Etat Droit des Femmes et Egalité.

Le solde de la prestation à régler par la Communauté de Communes de Conches est de 2700 €, pour 11 permanences juridiques de ½ journée (déplacements compris).

Article 4

Le CIDFF de l'Eure s'engage à honorer ses obligations et à fournir en toute confidentialité un bilan annuel à la Communauté de Communes du Pays de Conches.

Article 5

La reconduction de cette convention ne sera pas tacite et fera l'objet d'une nouvelle négociation en décembre 2026.

Fait à Evreux, en deux exemplaires,

Le 18/02/2026

Pour la communauté de communes du Pays de Conches

Le Président

Monsieur Jérôme PASCO

Pour le CIDFF de l'Eure

La Directrice

Madame Déborah HENRY

CIDFF de l'Eure
9 Rue de la Hilaire - Résidence Djougou
27000 EVREUX
Tél : 02.32.33.44.56

C.I.D.F.F. de l'Eure - 12 rue de l'Espéranto 27000 ÉVREUX - Espace Olympe de Gouges
Tél : 02 32 33 44 56 - Fax : 02 32 33 95 71 - E-mail : standard@cidf27.fr

